
Rapport, présenté par Hérault, relatif à sa mission dans le Haut-Rhin, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793)

Marie-Jean Hérault de sécheltes

Citer ce document / Cite this document :

Hérault de sécheltes Marie-Jean. Rapport, présenté par Hérault, relatif à sa mission dans le Haut-Rhin, en annexe de la séance du 9 nivôse an II (29 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 485-495;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37772_t1_0485_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

peuple, ses armes victorieuses leur sont un sûr garant de ce que peut le génie de la liberté. Dans le département du Bas-Rhin, j'ai fait exécuter les mesures révolutionnaires; les gens suspects ont été mis en arrestation; les autorités constituées ont été épurées; l'esprit public régénéré; je suis parvenu à rétablir la confiance dans les assignats. Partout, j'ai rétabli l'ordre, et Strasbourg est maintenant à la hauteur de la Révolution.

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot sur ce qui me concerne en mon absence. J'ai été attaqué dans cette tribune; l'on m'a accusé d'avoir eu des rapports avec des hommes traités comme suspects; l'on a dit que j'avais été lié avec Dubuisson, Percyra et Prolly. Quant à Dubuisson et Percyra, je les ai vus quatre à cinq fois avant qu'ils fussent prévenus d'avoir des vues qui les fit soupçonner d'être liés avec les ennemis de la République; quant à Prolly, je l'ai vu plus souvent parmi quantité de patriotes, mais beaucoup moins que d'autres; je n'ai jamais remarqué en lui de sentiments qui fussent contraires à l'intérêt de ma patrie. Si j'en eusse aperçu de semblables, certes, je n'aurais pas balancé à le dénoncer. Mais j'observerai que j'ai, durant cette année, à peu près été six mois dans le département du Mont-Blanc et deux dans le département du Bas-Rhin.

Je n'ai donc pu, durant ces huit mois, avoir des relations avec les individus auxquels on veut que je sois lié. On les accuse par la chaleur ou l'exagération de leurs opinions, d'être ultrarévolutionnaires; mais dans le comité de Salut public et dans tous les lieux où je me suis trouvé je ne me suis jamais écarté de cette chaleur républicaine qui hâte et mûrit la raison, sans la compromettre. O toi, immortel Lepelletier, toi dont je fus l'ami, le compagnon, dès l'âge le plus tendre; toi, dont je ne me séparerai jamais dès l'âge de six ans, et qui fus, comme toi, victime des persécutions parlementaires; toi, qui mourus pour ta patrie, comme toi aussi, je me précipiterai, s'il le faut, à ton exemple; mais fallait-il que je fusse assassiné par le poignard d'un républicain! J'ai reçu le jour d'une caste privilégiée; voilà mon crime.

S'il est quelqu'un de mes collègues qui pense que je ne doive pas rester au comité de Salut public, je demande à être remplacé et que ma conduite, durant ma vie entière, soit examinée. Toutes mes affections, mon existence, ma vie, sont attachées ici; et il faudrait que je fusse le plus lâche et le plus stupide des hommes, si je pouvais avoir une seule idée, un seul sentiment, qui ne fut pas pour ma patrie. (*Vifs applaudissements.*)

ANNEXE N° 2

à la séance de la Convention nationale du 9 nivôse an II (Dimanche 29 décembre 1793 (1)).

RAPPORT DE HÉRAULT, DÉPUTÉ, SUR SA MISSION DANS LE HAUT-RHIN. (*Imprimé par ordre de la Convention nationale* (2)).

Des représentants du peuple avaient parcouru

récemment le Haut-Rhin : les principales opérations de ces estimables montagnards avaient été toutes militaires. L'approvisionnement des places et la défense du pays réclamaient, en effet, leurs premiers soins. Bientôt la guerre les appela dans la contrée inférieure : le Haut-Rhin fut abandonné à lui-même.

On y sentit alors la République s'affaiblir. Les symptômes étaient inquiétants : nulle vigueur dans l'exécution des lois; reçues tard, traduites lentement dans l'idiome du pays, distribuées avec négligence, appliquées avec mollesse, peut-être n'existait-il point de département pour lequel il pressât davantage que le comité de Salut public proposât à la Convention ce mode qui va répandre d'un bout de l'empire à l'autre, et vivifier partout les décrets, presque au même instant où ils émanent de la représentation nationale. A cette première cause, ajoutez la lutte funeste de la cupidité. Le *maximum* et la *taxe* étaient méconnus. Les denrées manquaient, on ne voulait point d'assignats, si ce n'est à des conditions exorbitantes; partout la disette entre les amas du besoin et les accaparements de l'avarice. L'agiotage des Juifs dévorait les campagnes. Le devoir sacré d'entretenir nos braves défenseurs sur les bords du Rhin, la nécessité de tout porter à deux armées, épuisait jusqu'aux départements d'alentour. Les manœuvres extérieures, la conjuration intérieure minaient sourdement : l'Autriche et Pitt, plus exercés aux perfidies qu'aux victoires, redoublaient d'activité. L'ancien régime faisait intriguer par ses valets restés sur les lieux. Le fanatisme faisait tourmenter les familles par la religion constitutionnelle. La liberté s'éteignait de toutes parts; et, contre tant de maux, quels remèdes! Des administrations faibles, inférieures aux dangers; des comités de surveillance manquant dans beaucoup d'endroits, illégalement établis dans d'autres, et substituant trop souvent leurs méprises à la volonté de la loi. Enfin, des patriotes en minorité, dans la solitude, désespérés.

Dans cette extrémité, quelques Sociétés populaires élevèrent la voix; une députation partit pour le comité de Salut public. Envoyé pour prendre toutes les mesures de sûreté générale dans le département du Haut-Rhin, j'ai senti que si je n'étais point, comme les députés en mission dans le Bas-Rhin, appelé au bonheur de repousser avec les volontaires, nos braves frères d'armes, ces hordes ennemies qui infestaient le sol de la liberté depuis Landau jusqu'à Strasbourg, depuis le Fort-Vauban jusqu'à Saverne, je n'avais pas à faire une guerre moins active à la conspiration qui pouvait aliéner le pays, et livrer à l'Autriche le reste de la ci-devant Alsace, de cette belle contrée que la nature et l'art ont fortifiée de concert, et qui, de l'aveu des plus habiles militaires, est capable d'opposer à nos ennemis une telle résistance, qu'il n'y a que les intelligences criminelles et les viles trahisons qui puissent la compromettre.

Séparé de la partie militaire, par mon objet qui tenait uniquement à la Révolution et à la sûreté, j'ai cependant vécu sans cesse au milieu des détails de l'administration militaire;

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 464, le rapport verbal fait par Héroult de Séchelles sur sa mission dans le Haut-Rhin.

(2) Bibliothèque nationale, 42 pages in-8° Le^o

il est peu de jours où je n'aie été forcé de leur consacrer une grande partie de mon temps, et j'eusse été coupable de m'y refuser. Moins nombreuse que l'armée du Bas-Rhin, celle du Haut-Rhin avait peu de communications avec elle; composée principalement de troupes agricoles, tandis que les bataillons d'ancienne levée volaient aux lignes de Wissembourg; distribuée dans les places et dans les cantonnements pendant que la force du Bas-Rhin agissait en masse; exposée à de fréquents besoins de vivres, de fourrages, d'habillements, de chaussures, parce qu'il fallait bien que les premiers secours allassent aux guerriers qui versaient leur sang dans le département voisin; cette armée avait le droit d'attendre de moi, comme représentant du peuple, les soins partiels et d'urgence que je n'ai cessé de lui donner en l'acquittant et de l'aide de mes collègues. Nous travaillons tous pour la même patrie, malheur aux républicains qui, revêtus d'un grand pouvoir national compromettraient par de puéres compétences la cause auguste de la liberté! J'ai donc surveillé l'armée du Haut-Rhin dans beaucoup de détails; j'ai tenu un œil attentif sur les hôpitaux, ces respectables asiles de la valeur mutilée, où les abus sont trop souvent prêts à renaître à mesure qu'on les détruit. J'ai répondu aux réclamations de tout genre que les défenseurs de la patrie dont j'étais entouré venaient journellement m'adresser: J'ai souvent admiré la patience de ces dignes hommes, sachant se passer de ce qu'ils ne pouvaient obtenir, et attendant les jours de l'abondance, non avec l'abattement d'une résignation pusillanime, mais avec cette énergie qui décide des prospérités nationales. Tel est le caractère du soldat français; il n'y a point de dévouement sublime dont il ne soit capable avec ses représentants. Un représentant est toujours pour lui un frère, un ami puissant; il entre dans la confiance de ses besoins et de ses peines; il est l'espoir et l'encouragement de l'armée; mais il faut dire aussi qu'il en paralyserait l'administration, s'il n'avait l'attention constante de faire marcher chacun des fonctionnaires dans son emploi; toutes les affaires, jusqu'aux plus minutieuses, vont le chercher et, en général, les commissaires des guerres, pour éluder la responsabilité, s'occupent trop d'échapper à leurs devoirs, renvoient trop aux représentants. Ceux d'entre nous qui ont été près des armées doivent avoir fait cette remarque.

Il est une seule mesure de guerre que j'ai prise à l'instant même de mon arrivée dans le département du Haut-Rhin. Cette mesure était trop urgente, elle tenait trop à la sûreté intérieure pour ne pas appartenir à ma mission. Peu de jours après, le général Pichegru, commandant en chef l'armée du Rhin, envoya le directeur des fortifications pour l'exécuter. Nous nous étions rencontrés dans le même projet, c'était d'établir un camp retranché à Belfort.

La position de Belfort est, en effet, d'une grande importance; c'est la clef qui ferme les départements du Rhin, et qui ouvre ceux de la Haute-Saône et du Doubs; c'est le refuge d'une armée qui éprouverait un échec dans le département du Haut-Rhin.

Considéré comme place, Belfort présente quelques désavantages; ses fortifications sont dominées et enfilées des montagnes environnantes; mais les fortifications de son château,

à quelques défauts près, sont dans une position bien plus favorable. Un site vraiment militaire, qui soumet à ses vues tous les accès à plus de quinze cents toises, a fait penser que pour mettre à l'abri de toute attaque Belfort, *nee plus ultra* de la ci-devant Alsace, et entrepôt naturel des approvisionnements de toute espèce qu'on peut tirer des parties méridionales de la République, il fallait sortir de son enceinte, et occuper par un camp retranché les hauteurs qui dominent la place et la plongent de toutes parts. J'ai établi ce camp retranché, il devenait plus nécessaire que jamais depuis l'échec de Wissembourg; il était réclamé par les autorités constituées, par les Sociétés populaires, par tous les défenseurs de la patrie; quatre bataillons agricoles y ont travaillé sans relâche; je leur ai fourni tous les moyens d'exécution; la victoire mémorable que la République a remportée depuis à Wissembourg, à Landau, au Fort-Vauban, a pu rendre cette mesure moins importante; mais alors elle était indispensable, elle eût été une des grandes ressources.

Le même sentiment m'animait lorsque j'ai tourné mon attention et mes efforts vers la conservation d'Huningue, de cette place essentiellement précieuse à la République, dont elle est la dernière frontière, et dont la municipalité renfermait encore dans son sein plusieurs membres extrêmement suspects. Ma conduite à cet égard se trouvait naturellement tracée par celle des deux représentants patriotes, Lacoste et Guyardin qui, peu de temps avant moi avaient passé dans cette commune et qui, frappés de son incivisme et de ses dangers, avaient mis Huningue en état de siège, pour mettre les municipaux dangereux hors d'état de nuire; mesure qu'ils eussent étendue aux autres places frontières du département, si elle eût été purement militaire. J'ai suspendu en conséquence la municipalité; je l'ai remplacée par une Commission municipale énergiquement prononcée dans le sens de la Révolution; j'ai mis en état d'arrestation les plus suspects; à la place des hommes douteux qui formaient le comité de surveillance, j'ai nommé tout ce que le patriotisme me présentait de plus pur et de plus ardent; j'ai fait faire les visites domiciliaires les plus exactes; en exécution d'un décret rendu déjà depuis quelque temps, j'ai chargé une Commission militaire, composée d'excellents révolutionnaires, de rechercher les auteurs et les complices du fameux incendie d'Huningue, arrivé plusieurs mois auparavant, à une époque où nous étions avertis que nos ennemis, redoublant de scélératesse, devaient multiplier tous les moyens de nous détruire. Cette Commission a rempli sa tâche avec un zèle et une activité dignes d'éloges; elle a découvert les causes que l'on s'était constamment obstiné à cacher; et j'ai remis en son nom au tribunal révolutionnaire de Paris, qui ne tardera pas sans doute à s'en occuper, un grand nombre de pièces d'où sortira la vérité; en même temps, je n'ai rien négligé, soit pour raviver à Huningue les couleurs et les signes sensibles d'un patriotisme qui s'éteignait aux yeux ainsi que dans les cœurs, soit pour constater avec plus d'exactitude que jamais l'état de cette place, récemment approvisionnée par les représentants mes collègues, mais où il était nécessaire de vérifier si leurs sages dispositions avaient été effectuées et maintenues. J'ai redonné une nouvelle énergie aux lois contre la

reddition des places, en les faisant inscrire et attacher à l'arbre même de la liberté, en les affichant dans les hôpitaux, en renouvelant leur lecture chaque jour de parade et à chaque séance de la Société populaire; j'ai vengé l'armée par le supplice de quelques traîtres saisis les armes à la main, justice nationale que des soldats républicains réclamai ent depuis longtemps.

Une douzaine de patriotes, remplis d'ardeur, travaillant avec moi les jours et les nuits, ont prouvé en combien peu de temps il est possible de venir à bout d'une besogne immense, quand toutes les volontés sont d'accord et que l'amour de la République anime et presse les démarches: peu de jours, en effet, ont suffi pour retourner entièrement une commune qui avait besoin des plus grands moyens de vigueur. Le succès a répondu à mes efforts, et j'ai recueilli dans cette circonstance le prix le plus doux que puisse obtenir un représentant du peuple, après le bonheur d'avoir bien servi la République, je veux dire l'assentiment des patriotes, et l'intérêt d'estime et d'amitié que les Sociétés populaires, et notamment celle d'Humingue, rendue à toute son énergie, n'ont cessé de me témoigner dans le reste de ma mission.

Un orateur avait prononcé, peu de temps avant mon départ, à la tribune des Jacobins de Paris, ce mot fameux, le seul qui nous ait délivré de nos ennemis, *que la terreur soit à l'ordre du jour*. Ce qu'il a dit, je l'ai fait. En arrivant à Belfort, j'ai fermé les portes de la ville, et au même instant j'ai envoyé fermer pareillement celles de Colmar. Prévenu que ces deux endroits surtout recélaient les individus les plus dangereux, j'ai suspendu tous les passe-ports, fait faire les visites les plus scrupuleuses, enlevé les armes cachées, renouvelé, changé les comités de surveillance, arrêté, renfermé tous les êtres suspects. J'ai fait plus: à la frontière, ce n'est pas assez d'incarcérer; vous ne remplissez que la moitié de votre objet, en séquestrant de la société les individus capables de la troubler, et d'apporter des obstacles à l'établissement de la République. Il leur reste mille moyens de conspirer, de communiquer avec le dehors, et de préparer les fermentations de l'intérieur. Il est donc de toute nécessité de mettre un terme à ces fatales correspondances: et ce ne peut être qu'en reversant les détenus dans quelque autre département, où la distance et le défaut de moyens découragent leurs intrigues. C'est dans cet esprit que j'ai engagé plusieurs communes, et entre autres celle de Langres, où de chauds patriotes vont au-devant de tout ce qui peut intéresser la cause de la liberté, à recevoir les prisonniers suspects du Haut-Rhin. Que ces dignes collaborateurs révolutionnaires reçoivent ici le remerciement que je leur dois; par le secours qu'ils nous ont prêté, ils ont épargné bien des maux à leurs frères et à la patrie.

C'est principalement sur les administrateurs, sur les fonctionnaires publics, sur les autorités constituées, qu'il importe de fixer la plus active surveillance. Qui ne sent en effet que la destinée d'un pays est toujours en rapport avec le mérite et la vigueur des hommes placés à la tête des affaires? Lorsque j'arrivais dans une commune, j'avais pour méthode, après avoir pris les renseignements nécessaires, et conféré avec tous ceux qui pouvaient m'éclairer ou sur les autres, ou sur eux-mêmes, de rassembler le peuple entier dans quelque vaste édifice, et là

de le consulter non seulement sur les intérêts et sur les besoins, mais encore sur toutes les personnes dont la domination et le crédit pouvaient peser sur lui. Beaucoup de représentants ont employé dans la France ce moyen qui souvent a produit les plus heureux effets, mais j'ai été forcé de l'abandonner après plusieurs épreuves; je me suis convaincu, non sans un vif regret, qu'il ne convenait point à un pays où le peuple trop souvent en puissance des ambitieux qui veulent l'asservir, ne s'enonce point sur leur compte tant qu'il les craint, et prodigue des désespérantes acclamations à des êtres qui sont évidemment ses ennemis. C'est ainsi que plusieurs fois il m'a fallu prendre l'inverse des applaudissements, et lorsque j'avais mis en prison quelqu'un de ces administrateurs puissants que l'on eût cru soutenu de ses concitoyens, je recevais ensuite les bénédictions de ce même peuple, et souvent les dénonciations les plus précises sur le compte du dominateur écarté. En général, soit que les extrémités d'une République soient naturellement plus froides que les points centraux où se forge la révolution, soit que le souvenir d'une longue obéissance, ou le caractère des habitants de ce pays, porté à une patience plus longtemps concentrée avant l'explosion, semble émousser et suspendre les armes avec lesquelles on se poursuit ailleurs, il est certain que la dénonciation est presque nulle, ou du moins qu'elle n'existe point assez dans le Haut-Rhin. C'était là mon plus grand obstacle. Un état d'agitation m'eût moins embarrassé que cet état d'ignorance et de ténèbres où vous ne savez sur quoi ni sur qui marquer les exemples libérateurs. Placé parmi les écueils, j'ai senti qu'en politique comme dans les sciences et les arts, le plus puissant moyen d'action était de se créer des instruments, à l'imitation de ces suppléments que l'homme ajoute à son intelligence et à ses bras, et qui atteignent avec précision à de grandes distances. Telle a été ma pensée lorsque j'ai composé des patriotes les plus recommandables que j'eusse encore été porté de connaître, un comité que j'ai appelé *d'activité révolutionnaire*. Je n'avais vu nulle part le modèle de cette institution simple, dont j'ai retiré constamment de grands avantages. Ce n'était point un comité central, comme il en a été formé dans quelques départements, établissement vicieux, et que la Convention nationale a justement proscrit; car un représentant ne doit jamais laisser échapper de ses mains, ni transmettre, par une oisive et indigne délégation, le pouvoir national dont il a l'honneur d'être investi. D'ailleurs, la centralité d'un grand nombre de détails ayant été attachée, par les décrets de la Convention, à son comité de Salut public et de sûreté générale, il fallait se garder d'intervertir cet ordre, et d'isoler une portion de la France du pouvoir surveillant qui plane sur le tout. En évitant cette erreur, je puis dire avoir pressenti et prévenu le décret récent qui a supprimé les comités centraux. Le comité dont je parle n'eût point été dans le cas de la suppression, parce qu'il n'avait rien de commun avec l'institution que l'Assemblée a détruite. Ce n'était, à proprement parler, qu'une sorte de *secrétariat*, un dépôt commun où toutes les affaires recevaient un premier examen, soit que je les y renvoyasse, soit qu'on les y portât d'abord. Versés dans les connaissances locales, les estimables citoyens qui composaient cette Commission recueillaient

tout, me faisaient part quelquefois de leur opinion, je l'appréciais avec une sévère impartialité, je prononçais, et c'est ainsi que, sans être revêtus d'aucun pouvoir, impuissants pour nuire, organisés seulement pour être utiles, ces hommes laborieux ont fait terminer en deux mois plus de quatre cents affaires ou opérations de tout genre, révolutionnaires, administratives, judiciaires; leur activité bienveillante à la fois et sévère s'étendait à tout, et par elle je faisais marcher, chacune dans leur sphère, jusqu'aux autorités les moins influentes dans des jours de révolution, ou qui, trop souvent entravées et primées par quelque pouvoir supérieur, sont exclues à tort de participer à la régénération commune.

A cet établissement, j'ai lié celui de commissaires civils, que j'ai choisis avec le plus grand soin, ou plutôt qui m'étaient désignés par l'opinion publique. Chacun de ces commissaires, muni d'instructions détaillées, dirigeait dans les campagnes et dans les communes une force révolutionnaire que j'avais empruntée de l'armée. Je le dirai encore, dans cette mesure j'avais eu le bonheur de pressentir un autre décret que la Convention nationale a rendu six semaines après. Quoique ayant sous ses yeux l'exemple d'armées révolutionnaires créées par plusieurs représentants dans les départements où ils étaient envoyés, je n'ai pas voulu former dans celui du Haut-Rhin une armée de ce genre. Vainement dira-t-on que ceux de mes collègues qui en ont fait usage n'avaient, comme j'en suis convaincu, que de très bonnes intentions, et que le succès n'a pas cessé de répondre à la pureté de leurs intentions; toujours est-il que l'existence d'une armée révolutionnaire, indépendante des autres armées, rappelle trop sensiblement le souvenir de ce fédéralisme, de ces fatales divisions qui ont manqué nous coûter naguère la force, la puissance, la grandeur de la France, la sûreté et le bonheur de la République. A quels maux ne se verrait pas encore exposé ce vaste empire, si chaque département renfermait dans son sein le moyen de faire la guerre à ses voisins? Il importait de prévenir un aussi grave inconvénient, et d'un autre côté cependant jamais les lois n'eussent repris leur autorité, jamais les subsistances n'eussent reparu, jamais les assignats n'eussent remonté à leur valeur, jamais enfin le Haut-Rhin ne fût redevenu semblable aux autres départements de la République, sans une force active se transportant partout à la fois et déconcertant par sa présence le conspirateur, l'aristocrate, l'agioteur, l'accapareur. Je pense qu'il n'y avait d'autre parti que celui que j'ai pris, de détacher des divers cantonnements de l'armée du Haut-Rhin une certaine quantité de volontaires répandus d'abord dans chaque district et distribués ensuite par petites parties, d'où il suit qu'il n'existait point d'armée révolutionnaire, mais seulement une force requise pour certaines opérations, toujours prête à rentrer dans la masse de l'armée, au moment où elle pouvait y devenir nécessaire. En effet, je n'ai fait mouvoir momentanément ces différents détachements qu'après m'être assuré auprès du général Schérer, qui commande la division du Haut-Rhin, et au zèle duquel je me plais ici à rendre justice, qu'ils ne lui étaient pas rigoureusement nécessaires pour la défense du pays. Plusieurs fois, des mouvements de l'ennemi, ou au moins des tentatives qu'il ne fallait pas négli-

ger, m'ont mis dans le cas d'en renvoyer un certain nombre à leur poste, aussitôt que le général les redemandait. Par là tout a été concilié, la sûreté et les principes; par là j'ai opéré presque à la fois, dans le Haut-Rhin, la guérison révolutionnaire: hommes et choses, tout a plié sous la loi. Nous avons saisi les prêtres conspirateurs qui intriguaient au lieu de se faire déporter, les *barons alsaciens* qui pleuraient la monarchie et leurs trente-six quartiers. Nous avons connu les besoins du pauvre, les cachettes du riche. Je n'ai point imposé de taxes, parce qu'on était revenu de cette mesure et que je ne fusse écarté de l'esprit de sagesse qui dirige les combinaisons du comité de Salut public et les décrets de la Convention nationale; mais j'avais établi un tribunal révolutionnaire, ainsi qu'ont fait plusieurs représentants, et les amendes qu'il prononçait contre les riches coupables, contre les juifs agioteurs, en un mot contre les ennemis de la prospérité publique, m'ont fourni souvent l'occasion de servir le peuple et de réparer ses malheurs.

Je ne puis mieux rendre compte de ma mission qu'en plaçant ici les deux arrêtés que j'ai pris, l'un pour l'établissement du comité d'activité révolutionnaire, l'autre pour l'instruction des commissaires civils destinés à diriger les mouvements de la force requise. Ces deux pièces, qui ont été comme les deux pivots sur lesquels a roulé ce qui s'est passé de plus remarquable (car je dois omettre ici une multitude de mesures de détails), ces deux pièces, dis-je, feront connaître plus positivement que tout ce que je pourrais ajouter, et l'état du Haut-Rhin, et les maux dont il était la proie, et les remèdes que j'y ai employés. Je me suis attaché à réunir dans ces deux actes tout ce qui pouvait concerner l'ensemble et les localités du Haut-Rhin; ils en sont, pour ainsi dire, l'histoire générale et particulière.

Arrêté du représentant du peuple envoyé dans le département du Haut-Rhin, pour y prendre les mesures de sûreté générale.

Le représentant du peuple envoyé dans le département du Haut-Rhin,

Considérant que le département du Haut-Rhin, voisin de l'ennemi, renferme dans son sein un grand nombre de contre-révolutionnaires, de fanatiques, d'accapareurs, d'agioteurs, d'hommes cupides et égoïstes;

Que leurs trames perfides mettent journellement en danger la subsistance du peuple, portent des atteintes funestes à la fortune publique, en discréditant et avilissant les assignats par toutes sortes de moyens;

Que les lois sur le *maximum* des grains, l'approvisionnement des marchés et la taxe des denrées sont souvent méconnues ou faiblement exécutées;

Que le défaut d'établissement des comités de surveillance dans plusieurs communes, ou leur composition illégale, protège les hommes suspects et favorise leurs complots;

Que les signes de la féodalité et de la superstition souillent encore les regards de l'homme libre;

Que les patriotes ont besoin d'être soutenus et encouragés par toute la puissance nationale;

Qu'il est temps de déployer l'énergie du gouvernement révolutionnaire, pour élever le département à la hauteur de la République;

veillé à la culture des terres des défenseurs absents;

4^o Si les contributions sont exactement payées, si les rôles de 1793, et les déclarations de l'emprunt forcé sont faits;

5^o Si les biens immeubles des émigrés ont été séquestrés et mis en vente, si le mobilier a été vendu, s'il y a eu des fraudes dans la vente, soit des biens des émigrés, soit dans la vente des autres biens nationaux : ils recueilleront les noms des particuliers ou des fonctionnaires publics qui auraient commis ou favorisé des fraudes;

6^o Si le service des hôpitaux se fait exactement.

Art. 14.

Pour détruire à la fois et sans retour les intelligences que l'ennemi ne cesse d'entretenir sur cette frontière, intelligences qui ont perdu l'esprit public du département du Haut-Rhin, et qui mettent en danger le salut de la République, la force révolutionnaire fera rapidement la chasse et la capture de tous les mauvais citoyens.

Au nombre de ceux qui appellent la surveillance la plus sévère, sont spécialement indiqués :

1^o Les Juifs qui n'ont aucun métier, et qui ne feignent d'être soumis aux lois que pour exercer avec plus de sécurité un infâme agiotage;

2^o Les ex-nobles, presque toujours inaccessibles à la philosophie, à l'humanité, et nécessairement ennemis d'une révolution qui les dépouille, lorsqu'ils n'y ont point coopéré par des actes positifs et non équivoques;

3^o Les gardes des forêts, la plupart valets des ex-nobles, des ci-devant conseillers, des ci-devant princes, soupçonnés de receler des émigrés, des déportés, et de faciliter dans les bois des communications dangereuses;

4^o Les curés et vicaires réfractaires;

5^o Les employés aux douanes, dont le mauvais choix et la cupidité ont souvent causé à la République les plus grands préjudices;

6^o Les pêcheurs et bateliers prévenus de s'être entendus avec les pêcheurs de la rive opposée du Rhin, pour faire leur métier comme par le passé, sous la protection réciproque des armées;

7^o Les individus fanatiques qui sont précédemment sortis du territoire de la France, sous le prétexte d'aller en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites, et Notre-Dame-de-la-Pierre;

8^o Les Français ou étrangers entrant et sortant avec des passe-ports délivrés par des municipalités;

9^o Les déserteurs étrangers, et les individus dispersés qui, ayant quitté le corps des Franc-tireurs établis le long du Rhin, sont suspects d'entretenir encore des intelligences criminelles;

10^o Ceux qui refusent ou diffèrent de présenter publiquement sur leurs maisons les signes extérieurs de l'unité, de l'indivisibilité de la République, de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, surtout les fonctionnaires publics qui, malgré les exemples consignés dans les papiers publics ou même offerts à leurs yeux, balancent à se prononcer, comme s'ils craignaient encore que les Autrichiens et les émigrés n'appriussent un jour qu'ils ont paru faire un vœu pour la liberté.

Art. 15.

Il sera rigoureusement veillé à toute espèce d'exportation et d'importation, sauf de plus grandes mesures qui seront prises sans délai pour arrêter toute correspondance avec l'ennemi.

Art. 16.

Les commissaires civils feront journellement parvenir le compte de leurs opérations au comité d'activité révolutionnaire.

Les commissaires civils sont responsables de l'exécution de toutes leurs opérations; en cas de malversations, d'abus de pouvoir, de vexations, de violences inutiles, de dilapidations, de concussion, ils seront destitués, arrêtés et livrés aux tribunaux; ils seront tenus, sous peine d'être réputés complices, de dénoncer tous les citoyens de la force armée qui se seraient rendus coupables de quelque excès, ceux-ci seront soumis à la même obligation.

La présente instruction sera imprimée dans les deux langues, lue par les commissaires civils à la tête de la force armée qu'ils sont chargés de diriger, remise aux chefs de chaque détachement, et consignée dans les registres du tribunal révolutionnaire et du comité d'activité révolutionnaire.

A Colmar, le 2^o jour de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

HÉRAULT.

J'assistais le plus souvent qu'il m'était possible aux séances des Sociétés populaires, dont la première heure était employée à la lecture des lois, des nouvelles et des meilleurs journaux, et dont les autres, réservées aux discussions, ont été souvent marquées par des élan énergiques, par des sacrifices touchants, par des actes mémorables de désintéressement, de dévouement à la patrie. Ces Sociétés nombreuses, mais ne se trouvant pas encore assez pures pour leur sublime destination, car de mon côté je ne faisais un devoir de les consulter sans cesse, comme étant l'œil de la patrie, les foyers de l'opinion publique, les sommets de la bienveillance, ces Sociétés firent tout à coup un retour sur elles-mêmes. Peut-être une de mes démarches provoqua-t-elle ce mouvement. Il existait depuis nombre d'années à Colmar une association connue sous le nom de *Tabagie littéraire*. Comptant parmi ses fondateurs quelques hommes qui ont abandonné la liberté et la France, ne pouvant se soutenir qu'à l'aide de citoyens riches ou aisés, vu ses nombreuses dépenses et les embellissements de son local, cette Société, à l'exception de plusieurs membres d'un patriotisme non encore inculpé, n'offrait en général sur son tableau que des aristocrates, des modérés, des feuillants, des amis de l'ordre, quelquefois même encore des noms d'émigrés. Sous un gouvernement révolutionnaire, son existence était une insulte à la sans-culotterie, une séparation indécente, une dérogation vraiment coupable aux saintes lois de l'égalité. Comme en révolution il n'y a point d'académicien, que tout homme doit être peuple, que toute Société ne peut être qu'une Société populaire, je me fis un devoir d'anéantir ce rassemblement, d'en brûler les registres, d'effacer jusqu'à son souvenir. Cette justice fut accueillie du peuple avec transport; d'éclatantes acclamations signalèrent

sa joie et, par une émulation républicaine qui ne devait pas peu contribuer au progrès de la chose publique, on vit presque aussitôt les patriotes prononcer eux-mêmes la dissolution des Sociétés populaires pour les renouveler aussitôt, en les débarrassant de l'obscur alliage et du mélange hétérogène qui ternissait leur pureté.

Un de nos éloquents montagnards, le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, envoyé à Brest, venait d'y renouveler la Société d'une manière très ingénieuse. Douze patriotes recommandables, appelés à l'honorable qualité de premiers éléments, étaient chargés d'en nommer douze autres; ces vingt-quatre choisissaient un nombre pareil, et ainsi de suite, jusqu'à parfaite épuración. Cette méthode fut adoptée. Le peuple s'engagea de choisir les douze premiers membres de la Société renaissante. Jaloux de répondre à sa confiance, je proposai les hommes qui, après s'être fortement prononcés dans les commencements orageux de la Révolution, avaient constamment persévéré à la même hauteur. Leur nombre n'était pas considérable, mais enfin je les ai trouvés. Pénétrés de la dignité de leur emploi, ils procédèrent ensuite à la nomination graduelle du reste de la Société. Ce scrutin épuratoire n'a pu s'effectuer, il est vrai, sans quelques mécontentements; que n'ont pas dit les citoyens exclus! J'ai appris depuis que la partie éconduite accusant de son sort la différence de religion, avait cherché à paraître victime du catholicisme. Ces plaintes ne se sont élevées qu'au moment de mon départ. Pendant mon séjour, jamais rien de semblable ne m'était parvenu, et je ne puis croire que des hommes que j'ai toujours vus si dégagés d'erreurs et de préjugés, aient obéi à ce point aux inspirations d'un fanatisme qui n'était pas dans leur cœur. Mais enfin, s'il était vrai qu'une lutte religieuse eût exercé quelque secrète influence sur ce renouvellement, ô citoyens, je vous en conjure au nom de la patrie et de la raison, abjurez, abjurez ces pensées indignes de la prééminence de la liberté. Que peut la théologie sur un gouvernement révolutionnaire? Qu'y a-t-il de commun entre Luther et la majesté sainte d'une République qui s'élève sur la justice et sur la vertu?

Un mouvement nouveau s'était communiqué à la France; on voyait s'écrouler les autels devant lesquels tant de générations étaient venues s'agenouiller; les prêtres, les évêques renvoyaient leurs patentes: aussi, embarrassés du choix de leur état que les ex-nobles du hasard de leur prétendue naissance, ils s'excusaient d'avoir été. Les reliques, les saints métalliques, les cloches tombaient dans le crouset national; les vieux temples nus, dépouillés de leurs richesses d'or et d'argent, et surtout des richesses de l'imagination et des sens, réduits à leurs colonnes et à leur sombre obscurité, s'intitulaient les sanctuaires de la raison; était-ce philosophie ou conspiration? L'un et l'autre. Les uns ont pu traiter d'impiété ce que nous ôtions de superflu à la religion, d'autres auront taxé d'athéisme ce qu'en effet nous rendions à Dieu. Coupable envers la sagesse, ou coupable envers la politique et sa patrie, l'homme public marchait entre deux reproches: il lui était également nécessaire de s'avancer et de s'arrêter. La Société populaire de Colmar me pressa de renouveler, dans l'ancienne cathédrale de cette commune, le spectacle que la Convention nationale venait de donner aux Français dans la

Notre-Dame parisienne. J'exécutai son vœu, notre fête fut simple et grave: tout Colmar se rendit dans cette église; on y voyait une montagne, emblème du républicanisme, couronnée par la flamme, emblème de l'intelligence: les femmes avaient embelli le local de toutes les parures républicaines. Je célébrai la raison, le peuple chanta la liberté: le reste du jour, consacré à l'égalité, fut égayé par des danses, par le bonheur de se retrouver et de s'entretenir fraternellement; ainsi lorsque du voisinage nous entendions tonner le canon, il y avait encore pour des républicains des moments d'allégresse, et la jouissance d'une victoire morale trouvait sa place dans l'intérêt des combats. La même fête de la raison fut répétée dans plusieurs autres communes du Haut-Rhin, à Belfort, Altkirch, Dell, Thau, Lendfer, Rouffach, etc.; ou plutôt le chef-lieu eut le plaisir de se voir surpassé par des inventions plus caractérisées, par des allégories plus pompeuses. Le peuple cependant n'a été inquiété sur aucune de ses consolations, ni de ses habitudes. L'éclair d'une révolution religieuse a brillé un instant devant ses yeux; il lui a été libre de choisir entre de vieux fantômes et des vérités nouvelles; et si chaque jour certaines illusions perdent des sectateurs, le contraste seul l'emporte; la violence n'aura été faite que par la raison.

Puissé-je ne m'être point trompé! C'est du moins avec le plus ardent désir de faire les meilleurs choix; c'est après avoir attendu que j'eusse acquis une connaissance plus exacte des habitants du Haut-Rhin, c'est en consultant surtout les patriotes les mieux prononcés, que, lorsque j'ai vu arriver le moment favorable, je me suis occupé de renouveler toutes les administrations. J'ai déjà dit que la faiblesse était le principal reproche qu'on eût eu à leur faire; mais cette faiblesse envers laquelle mon devoir m'eût ordonné d'être inexorable, si elle eût eu pour principe l'insouciance de la liberté, j'ai eu la consolation de me convaincre qu'elle ne provenait généralement que d'un défaut de lumière sur l'état de notre République, ou de ce que peu de fonctionnaires étaient véritablement à la place qui leur convenait. Je me suis donc attaché surtout à faire une meilleure distribution des emplois, dans un pays d'ailleurs où le nombre des personnes exercées et capables n'est pas tel qu'il puisse laisser une grande latitude. J'aurais été répréhensible de suspendre ces hommes qui devaient encore servir utilement leurs concitoyens, mais je les ai produits sous d'autres rapports (mesure que j'apprends avoir été pleinement justifiée par le succès), j'ai fait monter les uns et descendre les autres, et je dois dire à l'avantage de ces derniers que, loin de donner à cette espèce d'abaissement hiérarchique des regrets qui n'eussent pas été épargnés sous l'ancien régime, ils se sont montrés vrais républicains, et dignes d'un nouveau degré de confiance, en passant avec joie d'une place à une autre, en prouvant, par un hommage pratique à l'égalité, que servir sa patrie selon ses moyens et ses forces, est la première dignité du citoyen vertueux; que l'homme doit disparaître là où il s'agit de la République, et que cette généreuse abnégation vaut bien sans doute le froid orgueil qui calcule pour s'exhausser, ou la médiocrité vaniteuse qui louvoie pour se soutenir.

Un des objets de ma mission, au souvenir duquel j'attache pareillement un grand prix,

c'est le soin que je me suis donné pour consolider notre position politique dans ses rapports avec la Suisse, pour maintenir la bonne harmonie entre nous et le corps helvétique, pour prévenir par le plus sévère respect du territoire les ruptures que le génie infernal des conspirations eût été si satisfait de voir provoquer. Les Jacobins discutaient cet objet au moment même où je m'efforçais de le réaliser. Mes démarches ont répondu aux pensées de ces vigilants républicains. J'ai appelé à des conférences auprès d'Humingue, l'agent politique de la République française, le citoyen *Barthélemi*, estimé des deux nations par la droiture habituelle de sa conduite et par la gravité de son caractère. Nous avons récapitulé les motifs et les actes réitérés de la neutralité des Suisses. Nous en avons conclu que la paix mutuelle était assise sur des bases indestructibles. Et comment ne pas ouvrir son âme à cette sécurité quand on médite l'*Abscheid* de la dernière diète de *Frauenfeld*? J'ai recueilli les diverses inquiétudes qui pourraient troubler cette immobilité respectable entre deux peuples. J'ai fait parvenir par l'ambassadeur, j'ai adressé en même temps de mon côté les explications, les assurances, la vérité en un mot, seul langage de la bonne foi, seul traité qui convienne à des hommes libres. J'ai détruit (et il en était temps) par des détails positifs, les nouvelles astucieuses et infernales que fabriquait l'ambassadeur de l'Autriche pour nous aliéner les esprits. J'ai éprouvé une satisfaction vive en lisant, peu de temps après, le beau décret que la Convention nationale a rendu sur ces importantes considérations. Ce décret honore la République française. Il est pour toutes les nations une leçon de sagesse et de dignité. Ce décret a retenti dans toute l'Helvétie; il a fait une vive sensation sur les esprits, il leur a fait concevoir des espérances analogues aux sentiments qui ont toujours porté les Suisses vers nous. Mais il est de mon devoir de le dire ici : c'est à nous de ne point tromper ces espérances. Quelques belles paroles électrisent les âmes, raniment les affections, mais suffiraient-elles pour inspirer aux Suisses une fermeté immuable? Il faut des faits, et malheureusement nous n'avons pas encore fait assez, même pour les cantons qui se sont le plus manifestés pour notre Révolution. Quoiqu'il soit possible de les satisfaire sans déroger au système de notre gouvernement révolutionnaire, trop souvent peut-être nous les avons tenus en suspens et en inquiétude sur des intérêts qui leur sont chers, et qu'une saine politique prescrit de respecter. Nous n'avons dans tout ce qui nous entoure qu'un seul peuple à ménager; il ne peut attendre d'autre ménagement que la justice. Mais cette justice ne consiste pas seulement dans l'application de nos lois à son égard, il faut y joindre l'observation des traités qui lient ensemble les deux nations. Sensible aux détails d'équité, combien la Suisse n'a-t-elle pas d'occasions d'éprouver la nôtre? Sels, indemnités, pensions aux États, pensions aux particuliers, récompenses aux militaires licenciés, etc... tout acte de justice et d'amitié à son égard s'unit trop d'ailleurs à son propre intérêt pour ne pas balancer puissamment les efforts par lesquels on cherche à ébranler la foi des cantons. Mais que nos agents diplomatiques ne cessent point de recommander aux magistrats helvétiques l'expulsion des émigrés, leur éloignement de nos frontières. C'est avec fureur

que nos ennemis s'efforcent d'entraîner ce bon peuple dans leur coalition. Aucun moyen ne coûte à leur profonde immoralité. Ils se servent particulièrement des émigrés qui, harcelant de tout côté une nation loyale et réfléchie, trouvent moyen de se soutenir plus ou moins à l'ombre des partis qui divisent les conseils. On les chasse, il est vrai, mais ils reviennent. Fribourg surtout les a protégés jusqu'à présent avec une sorte d'ostentation.

Quand la mission d'un représentant finit, ses collaborateurs, ses instruments, ses agents finissent avec sa mission; c'est le vœu des décrets et la conséquence d'une saine raison; mais il ne suffit pas, à mon avis, que leur mandat s'anéantisse, il faut encore que le mandataire rende compte de sa conduite, et au représentant qui l'a employé, et au peuple pour lequel il agissait. Point de mystères dans une démocratie; que nos concitoyens soient toujours nos témoins et nos juges. Heureux celui qui a la faculté de mener ou de suivre publiquement les affaires publiques! il reste sous l'œil de ses frères, sous leur tutelle; il peut se livrer sans crainte à toute la pureté de ses intentions. J'ai payé un tribut solennel à ces principes. Peu de jours avant mon départ, la force requise étant toute rentrée dans ses cantonnements, j'ai convoqué les autorités constituées du département, Sociétés populaires, citoyens, tout le peuple en un mot. Dans une vaste salle du ci-devant collège de Colmar, j'ai fait rendre compte aux commissaires civils dont je m'étais servi; ils étaient au nombre de dix : scène vraiment neuve, spectacle imposant; chacun de ces hommes devait dire ce qu'il avait opéré, comment il s'y était pris, quels obstacles il avait surmontés, quels traîtres, quels abus avaient cédé à ses efforts. Lorsqu'un d'entre eux avait fini son discours : « Citoyens, disais-je au peuple, avez-vous quelques réclamations à faire? Parlez, nous jugerons ensemble. » La justice du peuple a rendu un témoignage flatteur à leurs démarches; souvent des applaudissements couvraient leurs paroles; souvent des doutes élevés, discutés, éclaircis, ont redoublé ces applaudissements. Je n'ai point assisté à des moments plus heureux; la vérité semblait parler sur la terre, la justice balançait tous les motifs; le *suum cuique* n'a jamais peut-être reçu une appréciation plus sensible. Les commissaires civils que j'avais nommés, y ont été honorés de l'approbation et des suffrages du peuple. Je jouissais de voir qu'ils avaient mérité du département. Cependant, lorsque j'ai passé par Strasbourg pour m'en retourner à Paris, un courrier est venu me joindre, et m'a apporté les plaintes d'Altkirch contre le citoyen Muller, l'un de mes commissaires; on l'accusait de s'être permis quelques actes d'autorité. Il n'avait point imité ses collègues; il avait porté un caractère despotique au sein de l'égalité républicaine; il avait mis la vexation à la place de la sévérité. J'ai gémi de cette tache qui seule pouvait altérer mon ouvrage. J'ai dénoncé ce jeune homme à mon collègue Lémanc, représentant du peuple près l'armée du Rhin. J'espère que celui-ci aura pris les mesures les plus promptes et les plus vigoureuses pour éclaircir cette inculpation et pour rendre justice à qui elle aura été due. La justice est le premier bien, le premier devoir, le premier droit de la terre.

Je suis loin de vous, ô mes concitoyens du

